



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RAPPORT DU JURY

Concours unique d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur Session 2019

Ce rapport de jury est établi dans un double but :

- D'une part, publier les principales statistiques de la session du concours ;
- D'autre part, pour chacune des épreuves, expliciter les attentes du jury et, à partir des difficultés et des lacunes fréquemment rencontrées chez les candidats, formuler des recommandations à leur égard.

Il est destiné à permettre une meilleure préparation. Il doit être un encouragement pour les candidats.

CALENDRIER DES OPERATIONS

Correction des épreuves écrites d'admissibilité : 19 avril 2019

Epreuves orales : 5 juin 2019

Publication des résultats : 6 juin 2019

COMPOSITION ET RÔLE DU JURY

Le jury chargé au titre de la session 2019 du concours unique d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur était composé comme suit :

Président : M. Didier ANDRES, personnel de direction, Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme à Toulon ;

Vice-présidente : Mme Fabienne BONTEMPS, infirmière de l'éducation nationale, rectorat de l'académie d'Aix-Marseille ;

Membres du jury :

Mme Marie-Noëlle CAVALIER, infirmière de l'éducation nationale, Collège Frédéric Mistral à Nice ;

M. Pascal LESURQUES, infirmier de l'éducation nationale, Collège Guy de Maupassant à Garéoult ;

Mme Mama PASCALET, infirmière de l'éducation nationale, Collège Ludovic Bréa à Saint Martin du Var ;

Mme Agnès TARQUIN, personnel de direction, Collège Lou Castellans à Solliès Pont.

Le jury a notamment veillé :

- aux modalités de correction de l'épreuve d'admissibilité : double correction du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience visant, à partir d'un barème détaillé, à garantir l'égalité de traitement des candidats.
- à la prise en compte des attentes des futurs supérieurs hiérarchiques ayant besoin dans les services de professionnels capables de s'adapter à la diversité des missions et à la multiplicité des structures dans lesquelles peut exercer un infirmier de l'éducation nationale.

Les candidatures

Le concours est ouvert aux candidats titulaires soit de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

LES CANDIDATS : Statistiques

	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
Répartition par genre			
Homme, en nombre (et pourcentage)	1 (2%)	1 (11%)	0 (0%)
Femme, en nombre (et pourcentage)	50 (98%)	8 (88,90%)	3 (100%)
Répartition par département			
06	20	6	2
83	28	2	1
Autres	3	1	0
Age			
Moyenne d'âge	44	45,5	35,5
Age du plus jeune	28	31	31
Age du plus âgé	60	60	40

Nb de candidats inscrits	99
Nb de candidats admissibles	9
Seuil d'admissibilité	17,1
Nb de candidats admis	3
Nb de ruptures d'anonymat ou dossier incomplet	0
Seuil d'admission	53,5
Nb de candidats sur liste complémentaire	3
Seuil d'admission sur liste complémentaire	39,55

	Epreuve Ecrite	Epreuve orale
Nombre de présents	51	8
Nombre d'absents	48	1
Note la plus haute	19,25	19,5
Note la plus basse	9	11,15
Note < 10	6	0
Note ≥ 10	45	8
Moyenne	14,1	15,32

LES EPREUVES

1. Admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : 3 heures ; coefficient : 1). Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

2. L'admission - l'épreuve orale

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : 30 minutes ; coefficient : 2) Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription. Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues. En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury. Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription. Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

REMARQUES DU JURY

Phase d'admissibilité :

L'épreuve se composait cette année de deux parties axées sur le lycée professionnelle pour la première partie et sur le collège pour la seconde partie.

Présentation (1 point)

Première partie (12 points) :

« Vous êtes infirmier scolaire dans un lycée professionnel et Elisa, élève interne de 17 ans en section « conduite-transport-routier » vous est signalée par des professeurs de théorie et de pratique de conduite, comme étant passive, parfois anormalement euphorique, souvent somnolente et avec des résultats scolaires en baisse... Les craintes s'avèrent justifiées et l'élève avoue consommer du cannabis.

Dans un second temps, vous apprenez qu'elle consomme également de l'alcool lors de ses sorties le week-end.

1- Quelle est votre démarche immédiate auprès de cette élève ?

2- Quelles actions mettez-vous en place pour prendre en charge ces addictions et avec quels partenaires ?

De façon individuelle ?

De façon collective ?

Deuxième partie (7 points) :

« Vous êtes infirmier dans un collège. Vous programmez le dépistage infirmier obligatoire, (soit un groupe de 50 élèves).

Définissez le dépistage infirmier

Comment l'organisez-vous ?

Énumérez les actes infirmiers

Les copies retenues montrent l'importance d'une préparation spécifique pour ce concours, avec une connaissance solide des textes propres à l'Education Nationale, mais aussi l'importance d'entrer en contact de professionnels afin de s'imprégner des missions et du quotidien des infirmiers de l'éducation nationale.

Les questions posées nécessitent une bonne connaissance du fonctionnement d'un EPLE et des missions de ses personnels et personnes ressources, telles que le conseiller principal d'éducation, le psychologue de l'éducation nationale et l'assistant social notamment. Les conseils, comités et conseils sont des réunions qui méritent d'être citées et activées dans certaines questions. Le candidat doit également prévoir son action avec une temporalité adaptée au regard du fonctionnement d'un établissement scolaire.

Phase d'admission :

Les candidats avaient globalement une présentation, une tenue et un niveau de langage conformes aux attendus. Certains candidats utilisent un support papier type conducteur pour se rassurer. La lecture continue d'un conducteur est un signe de préparation non parachevée de l'exercice de l'oral. La présentation se doit d'être structurée et en lien avec le concours présenté. Une présentation des compétences techniques acquises n'apporte pas au jury des éléments pour évaluer la motivation du candidat. Fluidité et bonne gestion du stress sont vectrices de réussite. Il est important d'utiliser les dix minutes de durée de l'exposé, même si

une utilisation incomplète n'entraîne pas de sanction. Cet exposé est un temps fort pour exprimer ses motivations et mettre en avant ses compétences professionnelles en lien avec les exigences de la fonction visée. Or, trop peu de candidats ont exprimé clairement leurs motivations. Environ 50% des candidats respectent la durée impartie. Une durée d'exposé de 5 minutes a été observée cette année.

Durant l'entretien, le candidat doit être en mesure de montrer au jury une posture professionnelle correspondant au rôle d'infirmier scolaire, ce qui implique une solide connaissance du cadre réglementaire, des missions de tous les personnels de l'Education Nationale, ainsi que des partenaires contribuant à l'élaboration d'une politique de santé et de prévention.

Par les questions posées et les mini cas soumis au candidat, le jury cherche à évaluer sa capacité à analyser les situations, et à tester sa réactivité face aux situations d'urgence dans le respect de la réglementation. Un candidat a manqué de neutralité dans une réponse apportée.

Le jury attend du candidat une bonne connaissance des caractéristiques du public accueilli en fonction de la structure de l'établissement d'exercice (collège, lycée, LP, école...)

Les candidats retenus à l'oral ont su donner des réponses appropriées, et montrer leur adaptabilité au système éducatif en mettant en perspective leur expérience professionnelle antérieure.

Le jury a observé que les candidats « faisant-fonction » d'infirmière scolaire comme contractuelle durant une ou plusieurs années avaient une bonne connaissance des missions et du fonctionnement d'un EPLE.

Bon nombre de candidat(e)s ont complété leur préparation à l'épreuve en rencontrant des infirmières en poste, ce qui renforce intérêt et motivation pour le poste envisagé. D'autres, ont préparé le concours à travers la lecture de manuels de préparation uniquement.

Les candidats admis tant sur liste principale que sur liste complémentaire, ont démontré qu'ils mêlaient connaissances pratiques du métier d'infirmier(e), et aptitude à se situer dans un environnement professionnel particulier.

Didier Andres
Président du jury 2019

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the end.

